

Convention de stage : modèle et directives

Cette convention est destinée aux étudiants AESS et masters à finalité didactique en sciences (math, physique, chimie et bio). Elle a été éditée en décembre 2013 et est susceptible d'encaire subir quelques légères modifications. Les versions seront actualisées sur cette page !

Directives

- Compléter et apposer les 4 signatures : une pour le doyen, une pour le directeur de stage (responsable UMONS de la discipline pour plus de facilité, ou un des coordinateurs affectés à la discipline), une pour le maître de stage (professeur ou directeur d'école, suivant le règlement interne de l'école) et une par l'étudiant.
- L'étudiant doit toujours avoir sa copie signée sur lui en cas de contrôle extérieur ou de nécessité de prouver la couverture par les assurances.
- Pour les signatures à l'intérieur de l'UMONS, l'étudiant(e) peut passer par le secrétariat de la faculté des sciences qui se chargera de récolter les signatures internes.
- Pour la signature de l'école, le stagiaire doit s'en charger.
- Le stage ne peut pas commencer (en principe) tant que les conventions signées par toutes les parties ne sont pas rentrées auprès du secrétariat des sciences (la copie "doyen" et la copie "directeur").

Fichiers modèles

- [Fichier source pour un traitement de texte, au format .odt](#), un format ouvert éditable à l'aide notamment de [LibreOffice](#) (logiciel libre et gratuit)
- [Fichier au format pdf, pour compléter par écriture manuelle](#)
- [Fichier exporté au format .doc de Microsoft Word](#)
- [Fichier exporté au format .docx de Microsoft Word](#)

From:

<https://dvillers.umons.ac.be/wiki/> - **Didier Villers, UMONS - wiki**

Permanent link:

https://dvillers.umons.ac.be/wiki/teaching:convention_stage?rev=1387356721

Last update: **2013/12/18 09:52**

